


DEPARTEMENT DE LA CORREZE



GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE EXERCICE 2020

 Ingénierie des services publics locaux	Validation	Lucie GOHIN
	Rédaction	Gaëlle JAFFRES

SOMMAIRE

I	PREAMBULE.....	4
II	CARACTERISATION GENERALE DU SERVICE.....	5
II.1	PRESENTATION DU PERIMETRE	5
II.2	CONTRAT.....	6
II.3	PRESTATIONS DU DELEGATAIRE	8
II.4	LES STATIONS D'EPURATION	9
II.5	LES POSTES DE RELEVEMENT	9
II.6	LINEAIRE DU RESEAU.....	10
III	CARACTERISTIQUES DU SERVICE	11
III.1	NOMBRE D'ABONNES ET VOLUMES FACTURES.....	11
III.2	CHARGES ENTRANTES.....	12
III.2.1	<i>Station de Beaulieu les Estresses</i>	12
III.2.2	<i>Station de Brivezac</i>	12
III.3	BOUES ET SOUS-PRODUITS.....	13
IV	QUALITE DU SERVICE.....	14
IV.1	RESEAU ET BRANCHEMENTS	14
IV.1.1	<i>Branchements neufs et contrôles de branchements</i>	14
IV.1.2	<i>Renouvellement</i>	14
IV.1.3	<i>Curage préventif et passage caméra</i>	14
IV.1.4	<i>Propositions d'amélioration</i>	15
IV.2	STATIONS D'EPURATION	15
IV.2.1	<i>Entretien et renouvellement du délégataire</i>	15
IV.2.2	<i>Autosurveillance</i>	15
IV.2.3	<i>Performances épuratoires</i>	16
IV.2.4	<i>Travaux réalisés sur les stations d'épuration</i>	17
IV.2.5	<i>Propositions d'amélioration</i>	17
IV.3	POSTES DE RELEVEMENT	18
IV.3.1	<i>Entretien et renouvellement du délégataire</i>	18
IV.3.2	<i>Travaux réalisés sur les postes de relèvement</i>	18
IV.3.3	<i>Propositions d'amélioration</i>	18

V	INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	19
V.1	TAILLE DU SERVICE	19
V.2	ELEMENTS FINANCIERS.....	19
V.3	RESEAU.....	19
V.4	BOUES.....	20
V.5	CONFORMITE DE L'ASSAINISSEMENT	20
V.6	GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	21
V.6.1	<i>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale</i>	21
V.6.2	<i>Taux moyen de renouvellement du réseau</i>	22
V.6.3	<i>Indicateurs exigibles pour les rapports soumis à examen de la CCSP</i>	23
VI	TARIFICATION DU SERVICE	24
VI.1	FACTURE TYPE POUR UNE CONSOMMATION DE 120 M ³	24
VI.2	EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT	25
VI.3	FACTURE GLOBALE.....	26
VII	COMPTE ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION.....	27
VIII	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	28
VIII.1	MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX ENGAGES PAR LA COLLECTIVITE PENDANT LE DERNIER EXERCICE BUDGETAIRE	28
VIII.2	ETAT DE LA DETTE.....	28
VIII.3	AMORTISSEMENTS REALISES PAR LA COLLECTIVITE	28
VIII.4	SURTAXE SYNDICALE.....	28
VIII.5	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE.....	28
VIII.6	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE.....	29
VIII.7	DESCRIPTIFS ET MONTANT FINANCIERS DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE CONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 1115-1-1 DU CODE :	29
VIII.8	MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE :	29
ANNEXES		30

I PREAMBULE

Le présent rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2020 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et à son décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007.

Pour rappel, le RPQS a été créé par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »). Cet article a été supprimé au profit de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT.

Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services, et par le décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

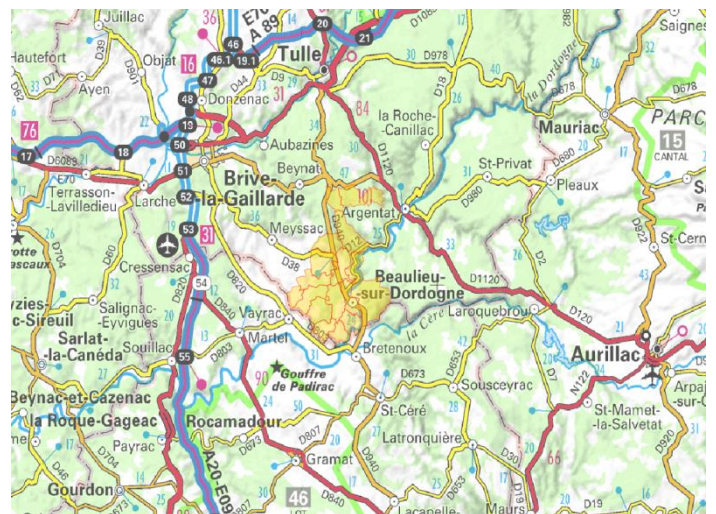
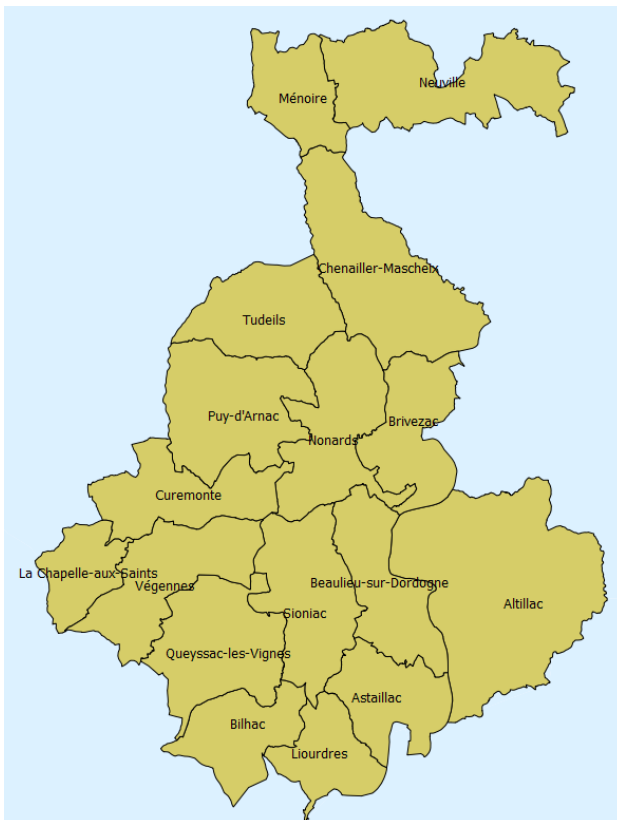
II CARACTERISATION GENERALE DU SERVICE

II.1 PRESENTATION DU PERIMETRE

9 communes adhèrent au Syndicat Mixte BELLOVIC pour la compétence assainissement collectif sans disposer, à ce jour, de réseau de collecte des effluents. Conformément à ses statuts, le Syndicat est compétent sur le territoire de ces communes pour la création d'un réseau d'assainissement collectif.

Le contrat délégation par affermage du service public d'assainissement collectif a pris effet le 1^{er} mai 2009 avec le prestataire SAUR. Le périmètre du contrat de concession couvre actuellement 5 des 14 communes adhérentes au Syndicat pour la compétence assainissement collectif à savoir : Altiliac, Commune nouvelle de Beaulieu-sur-Dordogne, Bilhac, Puy d'Arnac, Végennes.

Le périmètre d'affermage pourra être modifié le cas échéant.



Les communes incluses dans le périmètre sont les suivantes :

Commune	Nombre d'habitants (INSEE 2013)	Nombre d'habitants (INSEE 2018)
Communes ayant un système d'assainissement collectif fonctionnel		
Aitillac	897	877
Beaulieu-sur-Dordogne	1 220	1 310
Bilhac	206	252
Puy-d'Arnac	284	292
Vegennes	171	184
Total	2 778	2 915
Communes souhaitant se munir d'un système d'assainissement		
Astaillac	231	231
Chenaillet-Mascheix	193	210
La Chapelle-aux-Saints	253	281
Liourdres	258	255
Neuville	206	198
Nonards	488	449
Queyssac-les-Vignes	224	215
Sioniac	252	225
Tudeils	267	245
Total	2 372	2 309
Total général	5 150	5 224

II.2 CONTRAT

Le service est exploité en délégation de service public. Le délégataire est la Société d'Aménagements Urbains et Rural (SAUR) en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} mai 2009 pour une durée de 176 mois. Le contrat arrivera donc à échéance le 31 décembre 2023.

Le contrat a fait l'objet d'un premier avenant qui a pris effet le 24 avril 2010, permettant ainsi l'intégration de nouveaux postes de relèvement.

Un deuxième avenant a pris effet le 08 avril 2014 afin de :

- Modifier le bordereau de prix,
- Prendre en compte de nouveaux ouvrages,
- Modifier le règlement de service.

Le délégataire assure pour le compte du syndicat les prestations suivantes :

- Collecte des eaux usées,
- Traitement des eaux usées,
- Gestion de la clientèle.

Les différents engagements contractuels avec les délais d'exécution correspondants sont présentés dans le tableau ci-après :

Article	Engagements contractuels	Échéance
5.1	Equipement en télégestion du PR du stade, du PR camping des îles, du PR camping municipal, du PR de la Chapelle, du PR du VVF, du PR du Bra (Altiliac), du PR de la piscine, du STEP de Bilhac	Fin 2010
5.1	Equipement de barres anti-chutes du PR du Pont, du PR du stade, du PR camping des îles, du PR de la Chapelle, du PR du VVF, du PR du Bra (Altiliac)	Fin 2010
5.1	Installation d'un débitmètre sur le by pass STEP Beaulieu	Fin 2010
	Installation d'un débitmètre sur chaque refoulement du PR de la STEP de Beaulieu	
	Installation de 2 préleveurs réfrigérés à la STEP Beaulieu	
	Installation de sondes ultrasons sur tous les PR du BELLOVIC	
5.1	Aménagement paysager à la STEP du Battut (graviers calcaires sur le chemin d'accès et implantation de 3 arbres sur la parcelle)	Fin 2010
5.6	Envoi aux usagers des nouvelles modalités de gestion du service ainsi que le règlement du service	Dès le démarrage du contrat à la demande de la Collectivité
12	Rapport annuel détaillé des contrôles de branchement réalisés	Chaque année
25	Bilan des renouvellements réalisés et des renouvellements prévus pour l'année suivante	Chaque année
34	Fourniture des tarifs révisés avec le détail du calcul de la formule de variation et le calcul du coefficient applicable au bordereau des prix	1 mois avant chaque période de facturation (décembre)
44	Reversement de la TVA (attestations dont la date de réception par le Délégataire est comprise entre le 1er octobre et le 31 décembre)	10 mars
44	Reversement de la TVA (attestations dont la date de réception par le Délégataire est comprise entre le 1er janvier et le 31 mars)	10 juin

Article	Engagements contractuels	Échéance
44	Reversement de la TVA (attestations dont la date de réception par le Délégataire est comprise entre le 1er avril et le 30 juin)	10 septembre
44	Reversement de la TVA (attestations dont la date de réception par le Délégataire est comprise entre le 1er juillet et le 30 septembre)	10 décembre
62	Présentation du programme annuel du curage préventif	En début d'année
62	Curage de 10% du réseau gravitaire par an soit environ 2000 ml	Fin de l'année
62	Présentation du programme annuel des ITV validé par le BELLOVIC	En début d'année
62	Inspection télévisuelle de 3% du linéaire gravitaire par an soit environ 618 ml	Fin de l'année
64	Etablissement et présentation d'un programme préventif de nettoyage des PR (un passage par an minimum par poste)	En début d'année
79	Tableau récapitulatif des DICT réalisées dans l'année écoulée	Dans le bilan annuel
80	Rapport annuel du délégataire	31 mai de l'année

II.3 PRESTATIONS DU DELEGATAIRE

Les prestations à la charge du délégataire sont les suivantes :

- Gestion du service : fonctionnement, surveillance et entretien des installations, application du règlement de service, astreinte ;
- Gestion des abonnés : accueil des usagers, facturation, traitement des demandes et réclamations ;
- Entretien et maintenance des ouvrages :
 - o Bénéfice civil et bâtiments ;
 - o Équipements électromécaniques, alimentation en énergie électrique, accessoires électriques ;
 - o Systèmes de télégestion, de télésurveillance, de mesure et informatique, accessoires électroniques ;
 - o Canalisations et ouvrages accessoires ;
 - o Branchements ;

- Espaces verts.
- Renouvellement :
 - Installations de télégestion et logiciels associés ;
 - Appareils, équipements et accessoires électromécaniques, électriques, hydrauliques ;

II.4 LES STATIONS D'EPURATION

Les stations d'épuration appartenant au périmètre de l'affermage sont les suivants :

- 4 stations à lits plantés de roseaux (STEP de Bilhac, de Puy d'Arnac, de Brivezac et de Beaulieu Battut & Périguet,)
- 1 station à boues activées à aération prolongée (STEP de Beaulieu les Estresses),
- 1 station à fosse-infiltration (STEP de Vegennes).

Les caractéristiques techniques principales de ces sites sont récapitulées dans l'annexe 1.

II.5 LES POSTES DE RELEVEMENT

Le syndicat possède 13 postes de relèvement tous équipés d'une télésurveillance.

Dénomination du poste de relèvement	Commune	Année de construction	Capacité nominale (m ³ /h)
PR d'Altillac Le Stade	Altillac	2014	25
PR d'Altillac Malpas (Robinson)	Altillac	2014	27
PR d'Altillac Bra	Altillac	2002	18
PR d'Altillac VVF	Altillac	1970	18
PR de Beaulieu Avenue Lobbe	Beaulieu-sur- Dordogne	2009	8
PR de Beaulieu Camping des îles	Beaulieu-sur- Dordogne	1997	18
PR de Beaulieu Camping municipal	Beaulieu-sur- Dordogne	1970	5
PR de Beaulieu la Chapelle	Beaulieu-sur- Dordogne	2000	50

Dénomination du poste de relèvement	Commune	Année de construction	Capacité nominale (m ³ /h)
PR de Beaulieu le Pont	Beaulieu-sur- Dordogne	2000	70
PR de Beaulieu Piscine bourg	Beaulieu-sur- Dordogne	2000	18
PR de Beaulieu rue de la chapelle le Plongeur	Beaulieu-sur- Dordogne	2007	?
PR de Beaulieu Stade	Beaulieu-sur- Dordogne	1997	18
PR de Brizevac le Peyriget	Brizevac	2007	?

II.6 LINEAIRE DU RESEAU

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evol.
Linéaire de réseau total (ml)	23 904	23 651	25 908	26 585	26 585	26 718	26 889	27 271	1,42%
Dont en gravitaire (ml)	21 132	20 639	20 870	21 315	21 315	21 453	21 624	21 640	0,08%
Dont en refoulement (ml)	2 772	3 012	5 038	5 270	5 270	5 265	5 265	5 264	-0,01%
Dont unitaire gravitaire	0	0	0	0	0	0	0	366	-
Dont unitaire en refoulement	0	0	0	0	0	0	0	0	-

Le linéaire de réseau évolue peu depuis 2016.

Il a augmenté de 382 ml entre 2019 et 2020.

Une question a été posée au délégataire quant à l'apparition d'un secteur unitaire, la réponse modifie ce linéaire en indiquant que seule la rue du collège à BEAULIEU-SUR-DORDOGNE est unitaire sur un linéaire de 55ml. Cette réponse ne nous a pas permis de corriger les données du RAD.

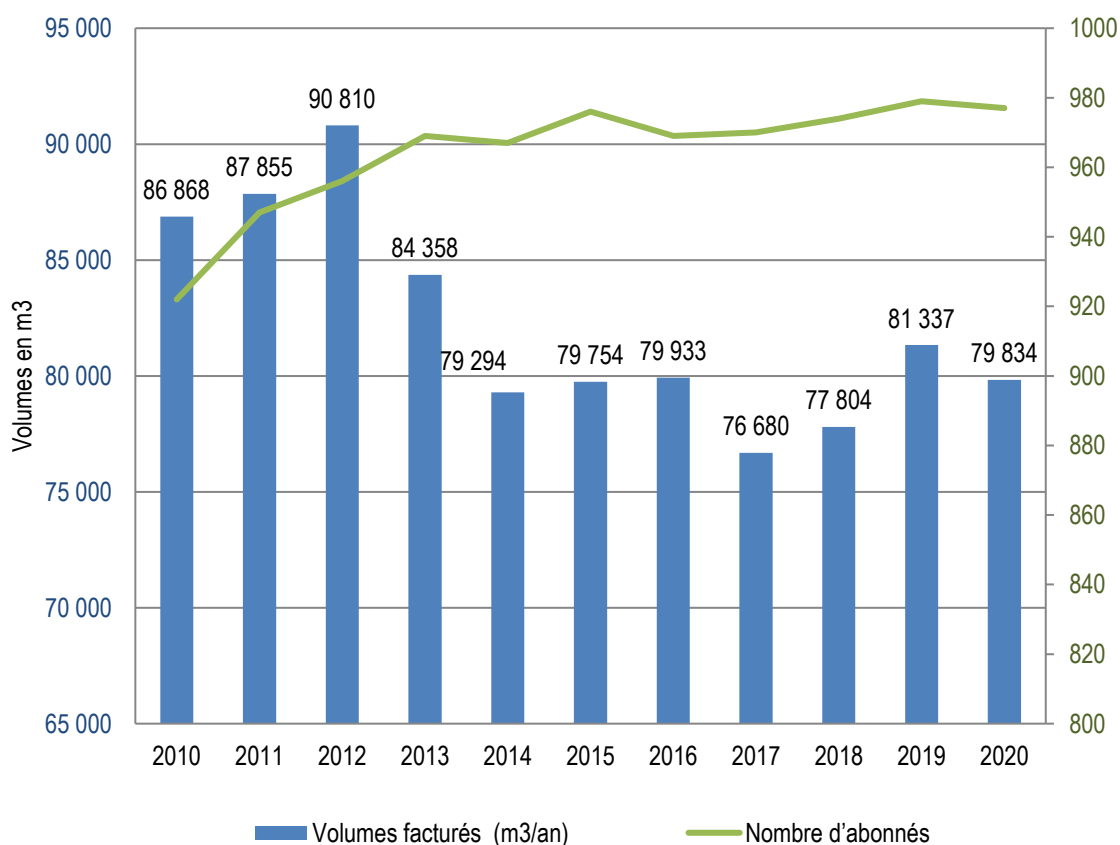
III CARACTERISTIQUES DU SERVICE

III.1 NOMBRE D'ABONNES ET VOLUMES FACTURES

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evol.
Volumes facturés (m³/an)	84 358	79 294	79 754	79 933	76 680	77 804	81 337	79 834	-1,8%
Nombre d'abonnés	969	967	976	969	970	974	979	977	-0,2%
m³ / abonné /an	87,1	82,0	81,7	82,5	79,05	79,88	83,08	81,71	-1,6%

On observe une faible baisse du nombre d'abonnés.

D'une manière générale, la consommation moyenne par abonné a tendance à diminuer depuis plusieurs années.



Remarque : Il n'existe pas de convention de déversement ou d'arrêtés d'autorisation de déversement sur le réseau.

III.2 CHARGES ENTRANTES

Une station d'épuration est dimensionnée en fonction d'une charge polluante entrante, qui s'exprime en kg de DBO₅ par jour et une charge hydraulique entrante qui s'exprime en m³/j. Son bon fonctionnement est donc conditionné par ces deux charges.

On peut également exprimer les charges entrantes en fonction de la capacité nominale de la station, c'est-à-dire de la charge maximale que la station peut accepter tout en assurant un rejet conforme au milieu naturel.

Si la station reçoit plus de 100% de sa capacité nominale, elle devra by-passer une partie des effluents ou ne pourra pas respecter les exigences en termes de rejet.

A l'inverse, si une station reçoit beaucoup moins d'effluent par rapport à la charge qu'elle est censée recevoir, cela risque de réduire les capacités épuratoires de ladite station, particulièrement s'il y a une filière biologique.

III.2.1 Station de Beaulieu les Estresses

Charges entrantes (en kg/an)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evol.
DCO	67 253	53 994	49 431	54 455	65 958	48 819	-26,0%
DBO	25 949	25 881	27 100	24 811	29 638	20 324	-31,4%
MES	32 310	28 923	21 377	24 154	35 595	23 155	-34,9%
Azote Kjeldhal	6 610	7 773	4 830	4 716	6 094	4 859	-20,3%
Phosphore total	669	892	492	513	596	563	-5,5%

La charge moyenne de la station reste globalement inférieure à sa capacité nominale :

Charge (en % de la capacité nominale)	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Charge hydraulique	45,1 %	53,6 %	33,4 %	43,8 %	39,0 %	49,86%
Charge polluante	27,0 %	27,0 %	28,2 %	25,9 %	30,9 %	21,2 %

La station est donc correctement dimensionnée au regard des charges hydraulique et polluante moyennes qu'elle reçoit.

III.2.2 Station de Brivezac

Conformément à la réglementation, la station fait l'objet d'un bilan 24h tous les deux ans, le dernier ayant eu lieu le 9 octobre 2019, il n'y a pas eu de bilan en 2020. Le tableau suivant récapitule les charges des 4 derniers bilans :

Charges entrantes (en kg/an)	2013	2015	2017	2019	Evolution	Charge nominale (en % de la capacité nominale)
DCO	904	341	1 632	1 825	11,8%	20,85%
DBO	263	90	285	788	176,6%	18,00%
MES	313	185	342	854	149,7%	13,00%

La station a vu une très forte hausse de ces charges entrantes au cours de cette année mais reste largement en deçà de ses capacités épuratoires. La charge hydraulique de la station est anormalement élevée : 1 440% de sa capacité nominale.

III.3 BOUES ET SOUS-PRODUITS

Au cours de l'exercice 2020 :

- 16 tonnes de matières sèches (tMS) de boues ont été produites par la station de Beaulieu les Estresses et 15,4 tonnes évacuées sur la plateforme de compostage de Terralys,
- 1,19 tonne de refus de dégrillage ont été produits et évacués à la station de Brive Gourguenègre,
- 6,26 m³ de graisse ont été évacués en compostage à St Paul la Roche.

IV QUALITE DU SERVICE

Ces éléments ne font pas partie des prescriptions obligatoires du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, mais nous paraissent indispensables pour une appréhension complète du service.

IV.1 RESEAU ET BRANCHEMENTS

IV.1.1 Branchements neufs et contrôles de branchements

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nouveaux branchements	2	2	1	0	3	0	3	3
Contrôle de branchements	-	-	5	7	12	8	3	3

Le contrat ne prévoit pas d'engagements relatifs aux contrôles des branchements existants. On observe que peu de contrôle ont été réalisés sur les dernières années.

IV.1.2 Renouvellement

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de réseau renouvelé (ml)	0	0	0	0	0	0	0	0
Linéaire cumulé sur 5 ans du réseau renouvelé (ml)	-	0	0	0	0	0	0	0
Linéaire total du réseau de collecte (ml)	23 904	23 651	25 908	26 585	26 585	26 718	26 889	27 271
Taux moyen de renouvellement	-	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0%	0,0%	0,0%

Les performances d'un réseau sont en lien avec les travaux de renouvellement qui y sont engagés. Aucune opération de renouvellement du réseau d'assainissement n'a été entreprise depuis les 5 dernières années. L'indice P252.2, qui est le taux moyen de renouvellement du réseau est donc nul.

Tout comme en 2019, 1 casse sur conduite PVC a eu lieu en 2020, et aucune sur branchement.

IV.1.3 Curage préventif et passage caméra

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de réseaux en curage préventif (en ml)	1 780	1 250	480	1 288	1 118	3 976	3 478	1 082
En % du linéaire	8,4%	6,1%	2,3%	6,0%	5,2%	18,5%	16,1%	5,0%

L'article 62 du contrat dispose que 10 % du linéaire gravitaire du réseau doit être curé en moyenne chaque année. Avec un taux moyen sur la période 2011-2020 de curage du réseau de 7,7% en 2020, cet engagement

n'est pour le moment pas respecté. SAUR devra accélérer le rythme des curages durant les dernières années du contrat pour respecter son engagement.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire total inspecté (ml)	-	140	120	730	1 834	600	1 280	290
En % du linéaire	0,0%	0,6%	0,5%	2,7%	6,9%	2,2%	4,8%	1,1%

L'article 62 du contrat dispose que 3 % du linéaire du réseau doit être inspecté en moyenne chaque année. Avec un taux moyen d'inspection de 2,2 % en 2020 sur la période 2011-2020, cet engagement n'est pas encore respecté.

IV.1.4 Propositions d'amélioration

Suite à l'arrêté de juillet 2015 sur l'autosurveillance, un diagnostic réseau serait indispensable.

Une campagne de contrôle des bacs à graisse des restaurateurs serait intéressante pour réduire la quantité de graisse sur le poste de relevage de La Chapelle à Beaulieu

La création d'un regard à l'intersection des réseaux rue mirabelle à Beaulieu est qualifiée d'urgente par le délégataire.

IV.2 STATIONS D'EPURATION

IV.2.1 Entretien et renouvellement du délégataire

Les équipements électriques et de levage font l'objet de contrôles, conformément à la réglementation.

Au total, 12 interventions de maintenances curatives ont été réalisées sur les stations d'épuration, toutes sur la station de Beaulieu Les ESTRESSES.

IV.2.2 Autosurveillance

L'arrêté du 21 juillet 2015 fixe le cadre réglementaire en matière d'autosurveillance des stations de traitements des eaux usées. Il précise notamment la fréquence des bilans 24h à effectuer en fonction de la capacité nominale de traitement de la station (en kg/j de DBO5).

Voici le tableau des fréquences des bilans 24h figurant dans l'annexe 2 de l'arrêté.

Capacité nominale de traitement	≤12	12<C≤30	30<C≤60	60<C≤120	120<C≤600
Nombre de bilans 24h	-	1 tous les 2 ans	1 par an	2 par an	12 par an

Dans le cas du BELLOVIC, seules les stations de Beaulieu-les-Estresses et de Brivezac doivent faire l'objet de bilans 24h.

Désignation de la station	Charge nominale (en kg DBO5/j)	Fréquence minimale des bilans 24h
STEP de Bilhac	4,2	-
STEP de Brivezac	12	Tous les 2 ans
STEP de Puy d'Arnac	3	-
STEP de Vegennes	3,6	-
STEP de Beaulieu les Estresses	263	12 par an
STEP de Beaulieu Battut & Périguet	9,72	-

IV.2.3 Performances épuratoires

Dans le cadre du contrôle réglementaire, le délégataire a réalisé en 2020 des analyses sur le rejet de la station d'épuration de Beaulieu les Estresses. L'ensemble de ces analyses sont conformes à la réglementation.

	Paramètres	Nombre de bilans	Bilans conformes	Taux de conformité	Rendement épuratoire moyen en 2019	Rendement épuratoire moyen en 2020
STEP de Beaulieu les Estresses (nouvelle)	MES	12	12	100%	96,44 %	91,4 %
	DCO	12	12	100%	94,74 %	86,0 %
	DBO5	12	12	100%	96,96 %	90,5 %
STEP de Brivezac	MES	1	1	100%	99,23 %	-
	DCO	1	1	100%	85,97 %	-
	DBO5	1	1	100%	98,75 %	-

MES : Matières En Suspension

DCO : Demande Chimique en Oxygène

DBO5 : Demande biologique en Oxygène pendant 5 jours

La moyenne des bilans est conforme pour l'année 2020 et sur l'ensemble des paramètres analysés et fixés dans l'arrêté préfectoral. Cependant il faut noter l'existence d'un bilan 24h médiocre avec de mauvais rendements épuratoires sur le mois de mars. Le volume en entrée de station d'épuration sur le mois de mars est proche de 20 000 m³, ce qui est au-delà de la capacité de la station.

Les concentrations en sortie respectent les obligations réglementaires, ce qui permet de juger le rejet de la station comme conforme.

Pour les autres stations d'épurations présentes sur le périmètre de compétence du syndicat (Végennes, Battut, Billac, Puy d'Arnac) : elles sont toutes inférieures à 200 EH (12 kg DBO5/j) donc non soumises à un bilan d'autosurveillance (suite arrêté Juillet 2015).

Le suivi bactériologique :

Un générateur UV est en place sur la sortie du clarificateur. Ce générateur UV est actif lors des périodes de fréquentation des activités nautiques sur le milieu récepteur : Avril à octobre. En dehors de ces périodes, le générateur est à l'arrêt. Aucun suivi bactériologique n'est fait à ce jour du fait de l'absence de limites imposées à la STEP par l'arrêté préfectoral.

Le suivi du milieu récepteur :

A ce jour et au vu de la masse d'eau concernée, la Dordogne, aucun point de contrôle n'est créé en amont et aval du rejet de la STEP. L'effet de dilution étant tellement important, on peut considérer que le rejet de la STEP n'a aucun impact sur la qualité du cours d'eau hors dysfonctionnement de l'usine ou rejet direct.

IV.2.4 Travaux réalisés sur les stations d'épuration

Il n'y a pas eu de travaux sur les stations d'épuration en 2020.

D'autres travaux ont été réalisés :

- Remplacement de la vanne de pincement du préleveur d'entrée et de 3 arbres dans le parc de la STEP des ESTRESSES
- La coupe des roseaux des STEP de Brivezac, Billac, Puy d'Arnac et Battut en novembre 2020

IV.2.5 Propositions d'amélioration

Le délégataire préconise la réalisation de certains travaux :

Sur la STEP des Estresses :

- Mise en place de rallonge sur les graisseurs du dégrilleur afin d'effectuer le graissage en mouvement et en toute sécurité,
- Mise en place d'une aspersion sur le Clifford du clarificateur pour casser les mousses,

Conformément à l'arrêté de juillet 2015, une étude de défaillance est en cours sur la STEP des Estresses.

Sur la STEP du Battut et de Vegennes :

- Mise en place d'un compteur de bâchées ;

Sur la STEP de Billac :

- Mise en place d'un piézomètre sur la zone d'épandage afin de valider son bon fonctionnement.

IV.3 POSTES DE RELEVEMENT**IV.3.1 Entretien et renouvellement du délégataire**

Les équipements électriques sur l'ensemble des sites éligibles ont fait l'objet d'un contrôle annuel par un organisme agréé, conformément à la réglementation en vigueur.

Au total, 14 interventions curatives ont été réalisées sur les postes de relevage.

IV.3.2 Travaux réalisés sur les postes de relèvement

Le délégataire a renouvelé la pompe de relevage n°1 du poste de Beaulieu Pont, dans le cadre du programme contractuel de renouvellement.

IV.3.3 Propositions d'amélioration

Le délégataire préconise les actions suivantes :

- La pose d'un débitmètre sur refoulement du PR du Pont à Beaulieu.
- Renouvellement du tampon trop lourd et dangereux du PR avenue LOBBE.

V INDICATEURS DE PERFORMANCE

V.1 TAILLE DU SERVICE

Indicateurs	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	2 627	-	-	2 910	2 910	2 910	2 951	2 951
Nombre d'abonnements	969	967	976	969	970	974	979	977

V.2 ELEMENTS FINANCIERS

Indicateurs	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
D204.0 Prix TTC du service au m ³ pour 120m ³ au 1 ^{er} janvier de l'année n+1	3,5 €	3,6 €	4,4 €	4,4 €	4,41 €	4,42 €	4,46 €	4,50 €
P207.0 Montants des abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité	0,0025	0	0	0	0	0	0,0017	0,0012

Cet indicateur, exprimé en euro par m³, représente le montant des abandons de créances voté par l'assemblée délibérante du syndicat au cours de l'année ou réalisé par le délégataire, ainsi que les versements effectués par le syndicat au profit d'un fond créé en application de l'article L. 261-4 du code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement par exemple), ramené au volume facturé sur l'année.

Il représente la part de la solidarité aux abonnés les plus démunis dans le prix du service.

V.3 RESEAU

Indicateurs	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
D202.0 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0	0	0	0	0	0	0
P201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	-	-	-	-	-	-	97,9%	-
P252.2 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	-	-	-	-	-	-	0	0

L'indicateur P201.1 permet d'évaluer le rapport entre le nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service, cet indicateur nécessite une étude du zonage d'assainissement et des projets d'urbanisme.

V.4 BOUES

	Indicateurs	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (en tonne de matière sèche)	7,32	41,00	21,26	14,04	13,91	17,69	25,35	15,37
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

L'indicateur P206.3 mesure le taux de boues évacuées selon une filière conforme à la réglementation. Un taux de conformité de 100 % implique la conformité totale du transport des boues et de leur filière de traitement.

V.5 CONFORMITE DE L'ASSAINISSEMENT

	Indicateurs	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	-	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	-	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	-	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Les informations concernant ces trois indicateurs sont communiquées par la Police de l'Eau dans son rapport relatif à la conformité.

V.6 GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

V.6.1 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

Indicateurs	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
P202.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	85/120	85/120	85/120	85/120	85/120	85/120	85/120	85/120

Cet indicateur permet de suivre le niveau de connaissance du patrimoine enterré et évolution de la politique de gestion patrimoniale du réseau. Ses modalités de calcul ont changé à compter de 2013 et sa valeur est désormais comprise entre 0 et 120.

Le détail de la note est le suivant :

Paramètre	Barème	Note
A – Plan du réseau de collecte : 15 points maximum		
Existence d'un plan du réseau de collecte et de transport des eaux usées	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5
B – Inventaire des réseaux : 30 points maximum (points supplémentaires attribués seulement si A = 15 points)		
Existence d'un inventaire des réseaux comportant des informations sur le linéaire, la catégorie de l'ouvrage, et la précision de l'information cartographique, et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées. ET La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	10	10
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%.	+1 à +5	5
Le 5 ^e point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux		
L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseignée. Lorsque les informations sur les dates ou les périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux. Un point supplémentaire est attribué à chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %.	10	10
Le 5 ^e point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblés pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	+1 à +5	5
C – Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux : 75 points maximum (points supplémentaires attribués seulement si A + B = 40 points minimum)		
Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée	10	0

Paramètre	Barème	Note
Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	+1 à +5	0
Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	10	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	10	10
Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)	10	0
L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	10	10
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite	10	0
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	10	10

L'indicateur pourrait être amélioré par plusieurs biais :

- L'amélioration de la connaissance de l'altimétrie du réseau,
- La localisation des branchements,
- La formalisation de la politique d'inspection du réseau et des travaux afférents.

V.6.2 Taux moyen de renouvellement du réseau

Indicateurs	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
P253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	-	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0%	0,0%

Cet indicateur complète l'information sur la gestion du patrimoine et permet de suivre l'évolution du plan de renouvellement.

Il est également à relier à l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P103.2), pour appréhender de manière plus transversale le bilan de la gestion patrimoniale du réseau.

L'indicateur est calculé ainsi :

$$\frac{\text{Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années } N - 4 \text{ à } N}{5 \times \text{linéaire de réseau au 31 décembre de l'année } N} \times 100$$

V.6.3 Indicateurs exigibles pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

BELLOVIC, syndicat mixte, n'est pas dans l'obligation de créer une Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), car il ne regroupe aucune commune de plus de 10 000 habitants.

Certains indicateurs de performance doivent être calculé pour les collectivités disposant d'une telle commission. Ils ont été calculés ici à titre indicatif.

Indicateurs exigibles pour les rapports soumis à examen de la CCSPL		2019	2020
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,71	4,55
P258.1	Taux de réclamations	0‰	0‰

VI TARIFICATION DU SERVICE

VI.1 FACTURE TYPE POUR UNE CONSOMMATION DE 120 M³

Les tarifs appliqués pour la collecte et le traitement des eaux usées concernent trois acteurs : le délégataire, la collectivité et l'agence de l'eau.

Montants	01/01/2013	01/01/2014	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	Evol.
Part syndicale										
Part fixe (€/an)	26,00	26,26	27,05	27,05	27,05	27,05	27,05	27,05	27,05	
Part variable (€/m ³)	2,0518	2,0928	2,154	2,154	2,154	2,154	2,154	2,154	2,154	0,0%
Total part syndicale	272,22	277,40	285,53	285,53	285,53	285,53	285,53	285,53	285,53	
Part délégataire										
Part fixe (€/an)	34,81	35,21	61,83	61,8	61,92	62,63	64,26	65,77	66,71	
Part variable (€/m ³)	0,4788	0,482	0,8558	0,8554	0,8571	0,8669	0,8896	0,9104	0,9234	1,4%
Total part délégataire	92,27	93,05	164,53	164,45	166,44	166,66	171,01	175,02	177,52	
Redevances Agence de l'Eau										
Modernisation du réseau de collecte (€/HT/m ³)	0,225	0,23	0,235	0,24	0,245	0,25	0,25	0,25	0,25	0,0%
Total Agence de l'Eau	27,00	27,60	28,20	28,80	29,40	30,00	30,00	30,00	30,00	
Total HT	391,48	398,05	478,26	478,78	481,37	482,19	486,54	490,548	493,05	
TVA	27,40	39,80	47,83	47,88	48,14	48,22	48,65	49,05	49,30	0,5%
Total TTC	418,89	437,85	526,08	526,66	529,51	530,41	535,2	539,6	542,4	
Soit le m³	3,491	3,649	4,384	4,389	4,41	4,42	4,46	4,50	4,52	

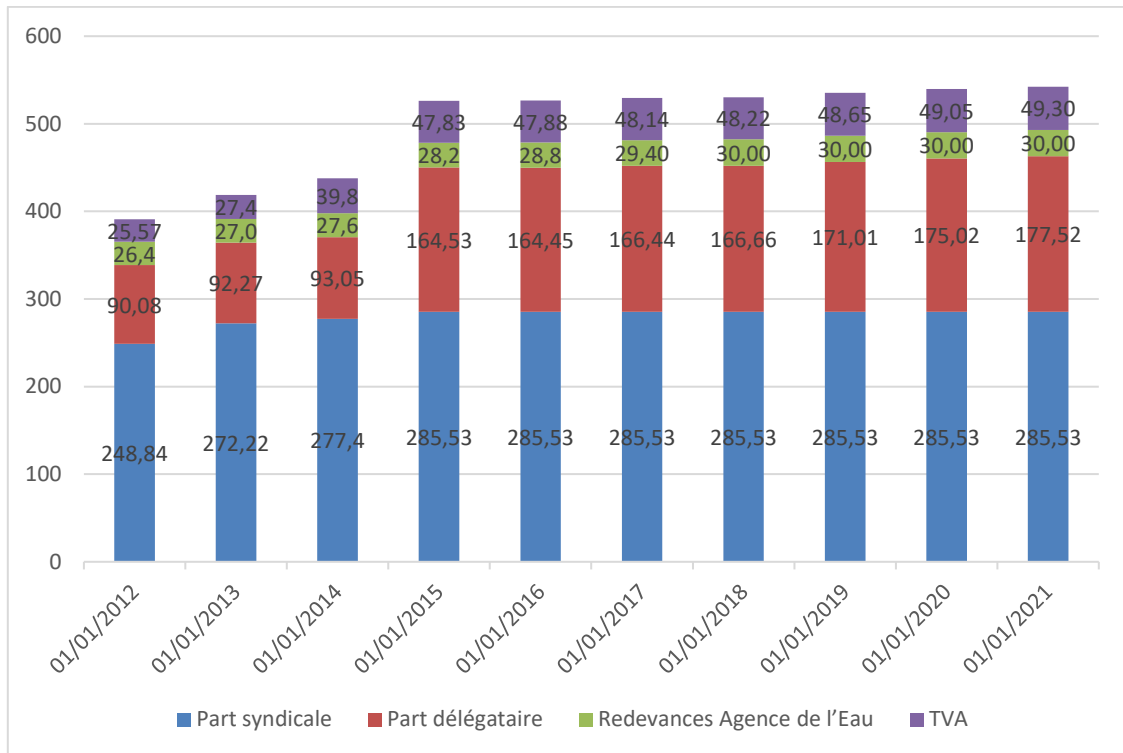
La part revenant au délégataire est fixée dans le contrat. Elle évolue selon une formule de révision fixée dans le contrat d'affermage, qui s'appuie sur la valeur de divers indices réglementaires. Elle correspond à sa rémunération pour l'exploitation.

La part de la collectivité évolue selon les délibérations du comité syndical. Elle est destinée à financer les investissements pour l'amélioration du patrimoine du service. Elle n'a pas évolué entre 2015 et 2019.

La part revenant à l'agence de l'eau évolue selon les délibérations de son conseil d'administration pour ce qui est des montants de référence.

VI.2 EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

Le montant de la facture globale augmente légèrement depuis le 1^{er} janvier 2015.



La réglementation impose que le montant de la part fixe totale (part fixe collectivité + part fixe délégataire) ne dépasse pas 40 % de la facture totale hors taxes et redevances.

En 2020, cette disposition était respectée.

VI.3 FACTURE GLOBALE

Montants	01/01/17	01/01/18	01/01/19	01/01/20	01/01/21	Evol.20/21
Eau potable						
Part syndicale						
Part fixe (€/an)	52,88	53,40	43,79	44,23	44,67	
Part variable (€/m ³)	1,3397	1,3531	1,3565	1,3701	1,3838	
Total part syndicale	213,64	215,77	206,57	208,642	210,726	+1,00%
Part délégataire						
Part fixe (€/an)	57,04	57,68	81,51	83,38	84,09	
Part variable (€/m ³)	0,737	0,7452	0,7702	0,7879	0,7946	
Total part délégataire	145,48	147,10	173,934	177,928	179,442	+0,85%
Redevances Agence de l'Eau						
Préservation des ressources en eau (€/m ³)	0,0468	0,042	0,042	-	-	
Lutte contre la pollution (€/m ³)	0,32	0,33	0,33	0,33	0,33	
Redevance « prélèvement » usine de la Grèze (€/m ³)	-	0,068	0,068	0,069	0,069	
Total Agence de l'Eau	44,02	52,80	52,80	47,88	47,88	0,00%
Total HT	403,14	415,67	433,30	434,45	438,05	
TVA	22,17	22,86	23,83	23,90	24,09	+0,83%
Total TTC	425,31	438,53	457,14	458,34	462,14	
Assainissement collectif						
Part syndicale						
Part fixe (€/an)	27,05	27,05	27,05	27,05	27,05	
Part variable (€/m ³)	2,154	2,154	2,154	2,154	2,154	
Total part syndicale	285,53	285,53	285,53	285,53	285,53	0,00%
Part délégataire						
Part fixe (€/an)	61,92	62,63	64,26	65,77	66,71	
Part variable (€/m ³)	0,8571	0,8669	0,8896	0,9104	0,9234	
Total part délégataire	164,77	166,66	171,01	175,02	177,52	1,43%
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation du réseau de collecte (€HT/m ³)	0,245	0,25	0,25	0,25	0,25	
Total Agence de l'Eau	29,4	30,00	30	30	30	
Total HT	479,70	482,19	486,54	490,548	493,048	
TVA	47,97	48,22	48,65	49,05	49,30	0,51%
Total TTC	527,7	530,4	535,2	539,6	542,4	
Facture globale						
Total global HT	882,842	897,86	919,85	925,00	931,10	
TVA	70,1402	71,08	72,49	72,97	73,40	
Total global TTC	952,9822	968,94	992,33	997,97	1 004,49	0,66%
Soit le m3	7,942	8,075	8,269	8,316	8,371	

VII COMPTE ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION

Le tableau ci-dessous présente le compte annuel de résultat d'exploitation des exercices 2015 et suivant afin de pouvoir comparer les évolutions des produits et des charges au fur et à mesure des années.

Libellé (en milliers d'euros)	CEP Avt 2	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation
Produits	159,4	124,4	132,1	126,6	127,5	146,3	131,1	-10,4%
Exploitation du service	159,4	124,4	132,1	123,8	127,4	142,7	130,2	-8,8%
Travaux attribués à titre exclusif	-	-	-	2,8	0,1	3,6	0,9	-75,0%
Produits accessoires	-	-	-					
Charges	198,7	135,9	142,0	159,4	166,0	148,2	163,3	10,2%
Personnel	59,3	31,4	32,9	40,8	47,0	45,6	47,8	4,8%
Energie électrique	20,2	23,6	21,0	19,4	18,1	13,7	20,7	51,1%
Produits de traitement	3,0	0,7	1,3	2,3	1,6	1,6	1,4	-12,5%
Analyses	2,9	3,1	1,6	2,0	1,8	2,1	2,7	28,6%
Sous-traitance, matière et fournitures	45,2	22,2	19,2	24,3	27,5	23,8	22,1	-7,1%
Impôts locaux, taxes et redevances	2,0	1,8	1,6	1,6	1,6	1,9	1,6	-15,8%
Autres dépenses d'exploitation								
<i>Télécommunication, poste et gestion</i>	2,1	1,3	1,3	1,4	1,3	1,6	1,1	-31,3%
<i>Engins et véhicules</i>	11,8	5,2	6,8	8,3	10,3	10,5	13,1	24,8%
<i>Informatique</i>	2,6	2,3	2,5	2,5	2,6	2,8	4,2	50,0%
<i>Assurance</i>	0,8	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,0%
<i>Locaux</i>	3,0	0,6	1,7	2,1	2,0	2,2	2,0	-9,1%
<i>Autres</i>	1,8	0,6	0,8	0,8	0,6	0,9	0,7	-22,2%
Contribution des services centraux et recherche	11,8	10,7	11,7	10,1	10,6	16,9	13,1	-22,5%
Charges relatives au renouvellement :								
<i>Pour garantie de continuité de service</i>	15,3	14,9	21,1	25,3	23,9	10,2	13,8	35,3%
<i>Programme contractuel</i>	7,8	7,8	7,8	8,5	8,6	8,8	9,0	2,3%
Charges relatives aux investissements : annuités emprunt	7,2	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	0,0%
Charges relatives aux investissements du domaine privé	1,7	0,8	0,7	0,6	0,8	0,9	0,8	-11,1%
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux	0,2	1,6	2,6	2,1	0,3	-2,7	1,8	-166,7%
RESULTAT AVANT IMPOT	-37,3	-11,5	-11,5	-32,8	-38,5	-1,9	-32,2	1 594,7%

Ces données suscitent plusieurs remarques :

- Les produits sont largement inférieurs à ceux de l'année 2019 en cohérence avec la baisse de l'assiette de facturation
- Les charges sont également largement supérieures à celles de l'année 2019, en particulier les charges énergétiques dont l'augmentation est due à un prix de vente d'énergie en très forte augmentation. En 2019, le service a bénéficié d'une négociation très importante des prix de l'énergie.
- Avec des produits en baisse et des charges en augmentation, le résultat est négatif de 32 200 €.

VIII FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

VIII.1 MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX ENGAGES PAR LA COLLECTIVITE PENDANT LE DERNIER EXERCICE BUDGETAIRE

- ✓ Travaux : 22 377,20 € HT + 21 781,80 € HT reportés en 2021

VIII.2 ETAT DE LA DETTE

- ✓ Encours au 31 décembre 2020 : 684 178,46 €
- ✓ Annuités :
 - Capital : 100 316,62 €
 - Intérêts : 21 115,10 €
- ✓ Epargne brute annuelle au 31 décembre 2020 : 101 882,62 €

VIII.3 AMORTISSEMENTS REALISES PAR LA COLLECTIVITE

- ✓ Dotation pour l'exercice 2020 : 153 605,44 €

VIII.4 SURTAXE SYNDICALE

- ✓ Part fixe BELLOVIC au 1^{er} janvier 2021 (pas d'évolution depuis le 1^{er} janvier 2015) : 27,05 €
- ✓ Part variable BELLOVIC au 1^{er} janvier 2021 (pas d'évolution depuis le 1^{er} janvier 2015) : 2,154 €/m³
- ✓ Montants perçus pour l'exercice 2020 : 188 758,56 €

Dans le détail :	1 ^{er} acompte	: 91 213,48
	2 nd acompte	: 91 213,48
	Solde	: 6 331,60

VIII.5 PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Projet	Montant prévisionnel
Extension et réhabilitation de réseau 2021-2022	70 000 €HT

VIII.6 PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Projet	Montant prévisionnel
Néant	

VIII.7 DESCRIPTIFS ET MONTANT FINANCIERS DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE CONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 1115-1-1 DU CODE :

Aucun

VIII.8 MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE :

- ✓ Abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité : montant : 26 543,00 €
- ✓ Nombre de demandes reçues : 8

ANNEXES

Annexe 1: Caractéristiques techniques des stations d'épuration de BELLOVIC

Annexe 2 : Bilan des renouvellements programmés

Annexe 2: Caractéristiques techniques des stations d'épuration de BELLOVIC

STEP de Bilhac	
Commune	Bilhac
Date de mise en service	2 007
Capacité nominale	70 EH
Débit nominal (m ³ /j)	11 m ³ /j
Charge nominale en DBO ₅	4,2 kg/j
Charge nominale en DCO	8 kg/j
Description	Lits plantés de roseaux
Milieu récepteur	Infiltration au milieu naturel

STEP de Puy d'Arnac	
Commune	Puy d'Arnac
Date de mise en service	2 013
Capacité nominale	50 EH
Débit nominal	8 m ³ /j
Charge nominale en DBO ₅	3 kg/j
Charge nominale en DCO	6 kg/j
Description	Lits plantés de roseaux
Milieu récepteur	Infiltration au milieu naturel

STEP de Vegennes	
Commune	Vegennes
Date de mise en service	2 007
Capacité nominale	60 kg/j)
Débit nominal	9
Charge nominale en DBO ₅	3,6 kg/j)
Charge nominale en DCO	7 kg/j)
Description	Fosse et infiltration
Milieu récepteur	Infiltration au milieu naturel

STEP de Brizevac	
Commune	Brizevac
Date de mise en service	2 009
Capacité nominale	200 EH
Débit nominal	1 m ³ /j
Charge nominale en DBO ₅	12 kg/j)
Charge nominale en DCO	24 kg/j)
Description	Lits plantés de roseaux
Milieu récepteur	Infiltration au milieu naturel

STEP de Beaulieu les Estresses	
Commune	Beaulieu-sur-Dordogne
Date de mise en service	2 013
Capacité nominale	4733 EH
Débit nominal (m ³ /j)	758 m ³ /j
Charge nominale en DBO ₅	263 kg/j
Charge nominale en DCO	526 kg/j
Description	Boues activées-aération prolongée
Milieu récepteur	La Dordogne

STEP de Beaulieu Battut & Periguet	
Commune	Beaulieu-sur-Dordogne
Date de mise en service	2 007
Capacité nominale	180 EH
Débit nominal	27 m ³ /j
Charge nominale en DBO ₅	9,72 kg/j
Charge nominale en DCO	22 kg/j
Description	Lits plantés de roseaux
Milieu récepteur	Infiltration au milieu naturel

Annexe 2 : Bilan des renouvellements programmés

Liste des matériels	Année de mise en service	Valeur	Type de	Si G	Si P	Commentaire
			Renouv.	% retenu	Année	
<u>STEP de Beaulieu les Estresses</u>						
Relevage et prétraitement (Dégrillage dégraisage)						
Dégraisseur	1984	4996	P		2014	Renouvellement partiel en 2009
Dégrilleur	1984	1029	P		2013	Renouvellement partiel en 2011 (moteur)
Aérateur immergé airflot	2001	2453	P		2014	
Traitement (Digesteur)						
Pompe n°2 recirculation des boues	1984	2810	P		2011	
Pompe n°1 recirculation des boues	2002	1797	P		2014	
Pompe n°4 Eau brute hiver	2003	1366	P		2014	
Traitement (Lit bactérien)						
Sprinkler	1984	671	P		2014	
Traitement (Clarificateur)						
Pont racleur	1984	13031	P		2010	
Electricité commande						
Télésurveillance	2006	2169	P		2014	
Convecteur	1984	157	P		2011	
Eclairage	1984	289	P		2014	
<u>Nouvelle STEP de Beaulieu les Estresses</u>						
Instrumentation						
Sonde O2	2013	2000	P		2023	réalisé en 2018 (2 206,80 €)
Sonde Redox	2013	600	P		2023	réalisé en 2018 (662,04 €)
Transmetteur sonde Redox	2013	1300	P		2023	
Déshydratation des boues						
Capteur de pression	2013	250	P	2,00%	2023	
Electrovanne	2013	150	P		2023	
Divers						
Capteur H2S et alarme	2013	2100	P		2023	
<u>Relevage de Beaulieu le Pont</u>						
Cuve scellée	2014	13449				N'existe pas dans le PPR (réalisé en 2014)
Pompe de relevage n°1	2006	2169	P		2023	Travaux de réhabilitation du poste en 2014 Une pompe a été renouvelée en 2020
Tuyauterie	1978	294	P		2013	
Vannes (x2)	1978	194	P		2013	
Armoire de commande	2003	3959	P		2023	
Clapets (x2)	1978	304	P		2009	
Télésurveillance	2003	1898	P		2016	
<u>Relevage de Beaulieu la Chapelle</u>						
Télésurveillance	2009	1898	P		2022	
Pompe de relevage n°1	2001	1085	P		2018	

Tuyauteries robinetterie	2017	7514				N'existe pas dans le PPR (réalisé en 2017)
Plaques de couverture (x5) aluminium avec sécurité	2012	3313	G	2,00%		En garantie de renouvellement (réalisé en 2013)
Trappes d'accès (x5)	2013					N'existe pas dans le PPR (réalisé en 2012)
Echelle d'accès au lit de roseaux	2013					N'existe pas dans le PPR (réalisé en 2013)
<u>Relevage d' Atiliac Brach</u>						
Armoire de commande	2002	3735	P		2022	
Télésurveillance	2009	1835	P		2022	
Pompe de relevage n°1	2004	971	P		2021	réalisé en 2009
Pompe de relevage n°2	2004	941	P		2022	
Clôture	2013	2148	G	2,00%		En garantie de renouvellement (réalisé en 2013)
Portillon	2013	732	G	2,00%		En garantie de renouvellement (réalisé en 2013)
Palan électrique	2013	714	G	2,00%		En garantie de renouvellement (réalisé en 2013)
<u>Relevage d' Atiliac la Piscine</u>						
Pompe de relevage n°2	2005	893	P		2022	
Armoire de commande	2003	3796	P		2023	
Télésurveillance	2009	1898	P		2022	
<u>Relevage d' Atiliac VVF</u>						
Armoire de commande	2003	4067	P		2023	
Télésurveillance	2009	1898	P		2022	réalisé en 2014
Pompe de relevage n°2	2003	1432	P		2021	
Pompe de relevage n°1	2003	1432	P		2020	
<u>Relevage de Beaulieu Stade</u>						
Barres de guidage (x2)	1997	326	P		2020	
Pieds d'assise (x2)	1997	434	P		2020	
Armoire de commande	1997	3735	P		2011	
Télésurveillance	2009	1898	P		2022	
Pompe de relevage n°2	1997	1385	P		2014	réalisé en 2009
Pompe de relevage n°1	1997	1385	P		2013	
Capots (x2)	1997	0	G	2,00%		En garantie de renouvellement (réalisé en 2013)
<u>Relevage de Beaulieu Camping des Iles</u>						
Barres de guidage (x2)	1997	326	P		2020	
Pieds d'assise (x2)	1997	434	P		2020	
Armoire de commande	1997	3735	P		2017	
Télésurveillance	2009	1898	P		2022	
Pompe de relevage n°2	1997	1385	P		2014	réalisé en 2013
Pompe de relevage n°1	1997	1385	P		2015	réalisé en 2013
<u>Relevage de Beaulieu Camping municipal</u>						
Armoire de commande	1997	3735	P		2017	
Télésurveillance	2009	1898	P		2022	
Pompe de relevage n°1	2006	440	P		2023	réalisé en 2017
<u>Relevage de Brivezac le Peyriget</u>						

Télesurveillance	2007	1898	P		2020	
Pompe relevage n°2	2007	1399	P		2023	
<u>Relevage de Beaulieu Le plongeoir de la Chapelle</u>						
Télesurveillance	2010	1898	P	2,00%	2023	
<u>Relevage de Beaulieu Avenue Lobbée</u>						
Télesurveillance	2009	1898	P		2022	
<u>Relevage de "Atillac ancienne step"</u>						
<u>Relevage de "Atillac traversée Dordogne"</u>						
<u>STEP d' Atillac</u>						
<u>STEP de Brivezac</u>						
<u>Nouvelle STEP de Brivezac</u>						
Relevage n°1						
Pompe de relevage n°1	2009	1627	P		2023	
Relevage n°2						
Pompe de relevage n°1	2009	1410	P		2023	
Télesurveillance	2009	1898	P		2022	
Echelle d'accès au lit de roseaux	2012	442,88				N'existe pas dans le PPR (réalisé en 2012)
<u>1000 - STEP de Vegennes</u>						
<u>STEP de Beaulieu Battut & Peyriquet</u>						
Plaques de couverture (x3)	2007	0	G	2,00%		En garantie de renouvellement (réalisé en 2013)
Compteur de bâchées (Chasse à clapet)	2007	814	P		2022	
Compteur de bâchées (Chasse pendulaire)	2007	814	P		2022	
<u>STEP de Bilhac</u>						
Relevage						
Pompe de relevage n°1	2007	1302	P		2023	
Général station						
Plaques de couverture (relevage)	2007	0	G	2,00%		En garantie de renouvellement (réalisé en 2013)
Electricité commande						
Télesurveillance	2009	1898	P		2022	
<u>STEP du Puy d'Arnac</u>						
TOTAL PAR COLONNE		141 435				